



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Myanmar

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Myanmar est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 76 705 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 130 803 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. Le nouveau programme de pays pour 2018-2022 sera mis en œuvre durant une période de transition politique, économique et sociale majeure avec les perspectives et les risques inédits qui en découlent pour la réalisation des droits de l'enfant au Myanmar. Le premier gouvernement élu par la population civile depuis 1962 est confronté à un double défi de taille : promouvoir la paix, la sécurité et la cohésion sociale et concrétiser le développement équitable et durable de toutes les communautés dans le cadre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Les possibilités offertes par l'Accord national de cessez-le-feu conclu en octobre 2015 et la victoire de la Ligue nationale pour la démocratie de *Daw Aung San Suu Kyi* lors des élections de novembre 2015 sont nuancées par la persistance du conflit militaire dans les États du Shan et du Kachin, au nord du pays. Dans l'État du Rakhin, le sous-développement général dont souffrent les enfants toutes communautés confondues est aggravé par des tensions communales constantes. Les restrictions de circulation imposées à certains groupes les privent un peu plus de perspectives de croissance et de développement.

3. Le nouveau gouvernement s'est fixé quatre objectifs à l'échelle du pays : la réconciliation nationale, la paix intérieure, la transformation en une union fédérale démocratique et l'amélioration de la qualité de vie de la majorité de la population. Pour y parvenir, il a annoncé une politique économique en 12 points en juillet 2016. En 2016, la Conférence de paix de l'Union a rassemblé plusieurs parties signataires ou non de l'Accord de cessez-le-feu, dans l'espoir d'entamer un dialogue politique pour une paix durable. En octobre 2016, la conférence « Nouvelle vision, nouveaux résultats pour les enfants » a défini des priorités pour les secteurs clés afin de soutenir les progrès concernant les enfants dans les années à venir. Le programme de pays est centré sur ces priorités et principes nationaux essentiels.

4. Le Myanmar reste un pays pauvre. Bien que le produit intérieur brut (PIB) ait progressé de plus de 8 % au cours des deux dernières années¹, près d'un ménage sur quatre, habitant principalement en milieu rural et dans des communautés ethniques, vit en dessous du seuil de pauvreté² (1,25 dollar). La moitié des ménages vivent sur ce seuil ou juste au-dessus, et 55 % des enfants du Myanmar vivent dans la pauvreté monétaire³.

5. Malgré les tendances à la hausse des indicateurs relatifs à la santé et à la nutrition, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans reste élevé (50 pour 1 000 naissances vivantes⁴), la moitié des décès touchant des nouveau-nés. De fortes disparités existent selon les régions, ainsi que dans les implantations sauvages périurbaines, les zones exposées aux catastrophes naturelles, les zones de conflit et chez les minorités ethniques défavorisées. Sept des 15 États/régions totalisent 75 % des décès d'enfants de moins de cinq ans, les chiffres plus élevés étant enregistrés au Chin et au Shan. La probabilité de mourir des suites d'une maladie infantile courante, y compris de maladies à prévention vaccinale, est multipliée par 3,6 pour les enfants les plus pauvres⁵. Seuls 54,8 % des enfants reçoivent l'intégralité des vaccins de base⁶. Les dépenses à la charge des patients peuvent atteindre

¹ Statistiques de base, Banque asiatique de développement, 2016.

² Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, 2012.

³ Recensement du Myanmar, 2014.

⁴ Enquête démographique et de santé, 2015-2016 (2016).

⁵ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2009-2010.

⁶ Enquête démographique et de santé, 2016.

75 % des dépenses de santé⁷. La malnutrition continue de poser problème. En 2016, 29,2 % des enfants de moins de cinq ans souffraient d'un retard de croissance et 7 % d'émaciation, contre 35,1 % et 8 % respectivement en 2009⁸. Les disparités nutritionnelles sont nombreuses, la prévalence des retards de croissance atteignant 41 % et celle de l'émaciation 13,9 % dans certains États/régions et cantons⁹.

6. Les estimations de la mortalité maternelle ont chuté de 580 (pour 100 000 naissances vivantes) en 1990 à 200 en 2013, mais le Myanmar occupe encore la deuxième place au classement des ratios de mortalité maternelle les plus élevés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est¹⁰ (ASEAN). Environ la moitié des décès néonataux sont liés à des complications maternelles¹¹. La plupart des décès de nouveau-nés se produisent pendant l'accouchement ou le jour qui suit la naissance. Les faibles taux de naissances en maternité (37 %) ou assistées par du personnel de santé qualifié (60 %) contribuent à ce mauvais résultat¹². Passé 28 jours de vie, la pneumonie et la diarrhée sont à l'origine de 20 % des décès chez les jeunes enfants¹³.

7. Cinq millions d'enfants n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée, et à des toilettes pour 1,4 million d'entre eux¹⁴. Les disparités dans l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH) sont liées aux facteurs sociaux, politiques et environnementaux sous-jacents. Le Plan national de stratégie et d'investissement EAH en milieu rural, lancé en 2016, offre l'occasion d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural, notamment dans les situations d'urgence.

8. Malgré les progrès récents de l'enregistrement des naissances, dont la couverture approchait les 80 % en 2014, plus d'un million d'enfants de moins de cinq ans ne sont toujours pas enregistrés¹⁵. Cette couverture varie considérablement selon les États et les régions : voisine de 100 % dans les États de Kayin et de Kayah, elle est légèrement supérieure à 30 % dans le Kachin et le Shan et reste faible parmi les enfants du Rakhine¹⁶.

9. Plus de deux millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans ne sont pas scolarisés, malgré un taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire culminant à 95 % en 2014¹⁷. Chez les 7-11 ans, le taux de fréquentation est supérieur à 80 %, mais il s'effondre à la fin de l'école primaire¹⁸. Dans les régions rurales, 76,3 % des enfants sont scolarisés, contre 92 % en milieu urbain ; et 28,2 % des enfants issus des ménages les plus pauvres suivent des études secondaires, contre 85,5 % dans les ménages les plus riches. Dans le Shan, 23 % des enfants âgés de 6 à 17 ans n'ont jamais été scolarisés, alors que la moyenne nationale s'établit à 6 %¹⁹. Sur les 232 000 enfants qui vivent avec un handicap, selon les estimations, les deux tiers ne vont pas à l'école²⁰, en raison de normes sociales propices aux attitudes négatives à l'égard des enfants handicapés et de l'absence de politiques éducatives incluant

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Enquête démographique et de santé, 2016.

¹⁰ Tendances de la mortalité maternelle 1990-2015, Organisation mondiale de la Santé, 2015.

¹¹ Enquête démographique et de santé, 2016.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Recensement du Myanmar, 2014.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Situation Analysis of Children with Disabilities in Myanmar, UNICEF, 2016.

tous les enfants. La mauvaise qualité de l'éducation, dont témoigne la faiblesse des acquis scolaires, influe sur l'échec scolaire. Au terme des deux premières classes, à peine 23 % et 48 % des élèves, respectivement, répondent aux attentes des programmes scolaires et peuvent être considérés comme de bons lecteurs²¹. La fréquentation des établissements préscolaires plafonne à 23 % seulement, malgré les progrès enregistrés grâce notamment au lancement de la Politique de prise en charge et de développement de la petite enfance et à un nouveau programme pour les écoles maternelles. En outre, 93 % des enfants handicapés âgés de 2 à 4 ans ne sont pas exposés aux programmes de préparation à la scolarité²².

10. Le pourcentage d'enfants et d'adolescents qui travaillent est estimé à 20 % ; la moitié d'entre eux n'ont pas encore atteint l'âge légal ou travaillent dans des conditions dangereuses, la prévalence maximale étant enregistrée au Shan²³.

11. Un grand nombre d'enfants et d'adolescents vivent séparés de leurs parents, dans des institutions. Plus de 200 000 d'entre eux sont placés dans une institution religieuse, dont 167 000 adolescents²⁴. Près de 700 000 enfants sont confiés à de la famille éloignée ou à d'autres familles²⁵. Il n'existe pas de solutions officielles de prise en charge dans une famille pour les enfants ayant besoin de protection.

12. Le Myanmar se classe actuellement dixième sur 191 pays au classement de l'Indice de gestion des risques, et deuxième à celui de l'Indice mondial des risques climatiques, qui recense les pays les plus touchés par des phénomènes extrêmes entre 1995 et 2014. Le Myanmar reste vulnérable aux catastrophes naturelles, comme l'ont montré les inondations de 2015, avec notamment des risques de séisme, de cyclone, de sécheresse et d'incendie. Les effets du changement climatique ont accru le risque de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, menaçant ainsi le développement économique et les moyens de subsistance de la population.

13. Malgré les légères hausses consenties récemment, le budget que le gouvernement consacre à la santé, à l'éducation et à la protection sociale représente à peine 10 % des dépenses publiques totales, un pourcentage considérablement inférieur à la moyenne régionale.

14. Avec l'ouverture de l'économie, le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans le programme de développement national, notamment en qualité de détenteur d'obligations en matière de respect des droits de l'enfant au Myanmar. Toutefois, un renforcement des cadres réglementaires et des capacités est nécessaire pour permettre aux entreprises de protéger les droits de l'enfant et d'adopter des pratiques adaptées aux enfants.

15. L'analyse de situation réalisée par l'UNICEF en 2016 fait ressortir la complexité des aspects sexospécifiques en jeu au Myanmar, notamment le phénomène atypique d'un taux de mortalité plus élevé que prévu chez les garçons de tous âges ou les répercussions différentes des décisions relatives à l'éducation et à l'activité économique sur les filles et les garçons. Les goulets d'étranglement liés au genre qui touchent les femmes et les filles en particulier sont variés : une faible participation aux processus politiques, à la gouvernance et aux forums de décision ; l'insécurité et le manque de mobilité, associés à

²¹ Évaluation des capacités de lecture dans l'enseignement primaire au Myanmar, Banque mondiale, 2014.

²² Recensement du Myanmar, 2014.

²³ Recensement du Myanmar, 2014.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

une culture du silence à propos de la violence basée sur le genre ; un accès limité au savoir, à l'information et aux technologies ; le temps excessif consacré aux corvées ; et les doubles responsabilités de la vie domestique.

16. Les enseignements tirés du programme de pays antérieur (2013-2017), confirmés par l'examen à mi-parcours, les évaluations du programme et les consultations avec les partenaires, soulignent le besoin d'améliorer le développement des enfants et des adolescents de façon globale à partir de l'approche du cycle de vie, en abordant la question des normes sociales et des pratiques parentales et en ciblant les enfants et les adolescents les plus défavorisés. La présence du bureau de pays de l'UNICEF a été jugée essentielle pour faciliter la planification, la budgétisation, le suivi et la coordination fondés sur des données probantes dans les administrations des États/régions ainsi que pour corriger les inégalités.

17. Le Myanmar est très impliqué dans les débats consacrés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui montre que le pays mesure pleinement l'importance des données pour le suivi des progrès. Il reconnaît également la nécessité d'investir davantage dans la collecte, la gestion et l'utilisation des données ventilées à l'échelle territoriale.

Priorités du programme et partenariats

18. Les priorités nationales émergentes et la politique d'aide au développement orientent le programme de pays pour la période 2018-2022. La cellule de coordination de l'aide au développement, rattachée à la Direction des relations économiques extérieures (DREE) qui dépend elle-même du Ministère de la planification et des finances, est l'auteur de cette politique. La DREE dirige un groupe consultatif intersectoriel qui a supervisé l'élaboration du nouveau programme de pays et est chargée de coordonner la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le programme, qui s'inscrit dans le prolongement des priorités nationales, tient compte de l'aide au développement globalement disponible au Myanmar et contribue aux résultats du PNUAD.

19. Les priorités nationales concernant l'aide au développement transparaissent dans les 10 groupes de coordination sectorielle proposés, qui prévoient des groupes pour la santé, la nutrition, la protection sociale et la réduction des risques de catastrophes, ainsi que l'éducation et l'enseignement technique et professionnel. Les directives relatives au processus de paix national ont influé sur le contenu et la mise en œuvre de l'aide au développement.

20. Les résultats du PNUAD reprennent les cinq « P » des objectifs de développement durable (population, prospérité, planète, paix et partenariats) et se font également l'écho des priorités nationales. La structure et le contenu du programme de pays sont alignés sur ces résultats. Le programme, qui correspond aux résolutions de la conférence « Nouvelle vision, nouveaux résultats pour les enfants », s'inspire des observations finales du Comité des droits de l'enfant et de l'Examen périodique universel.

21. Pour éliminer les goulets d'étranglement qui empêchent la réalisation des droits de l'enfant, le programme de pays s'est donné plusieurs axes de travail : a) produire des données, des analyses et des plaidoyers ; b) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services sociaux et de systèmes d'information ; c) encourager le dialogue public pour promouvoir des comportements, des demandes de services et des normes sociales qui contribuent à la réalisation des droits de l'enfant ; d) mobiliser les ressources pour soutenir

la coordination par l'État ; e) promouvoir l'accès des plus défavorisés aux services, notamment dans les situations d'urgence humanitaire, par des offres engendrées par la décentralisation et la convergence des systèmes proposés par le gouvernement aux groupes ethniques ; f) renforcer les capacités dans l'Union, dans les États/régions et dans les cantons en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'orientation des plans et des budgets ; g) fournir un appui catalyseur au déploiement à grande échelle des plans, politiques et stratégies d'envergure nationale ; h) favoriser les programmes transversaux et multisectoriels qui répondent aux besoins des enfants dans leur globalité et qui tiennent compte du milieu dans lequel ils grandissent ; i) renforcer les partenariats avec la société civile et le secteur privé ; j) promouvoir la coopération, le partage des enseignements et des bonnes pratiques, et stimuler l'innovation entre les pays, en particulier dans l'ASEAN ; k) améliorer la cohérence des résultats destinés à l'ONU.

22. Par son rôle normatif de chef de file en matière de savoir et de défenseur des droits de l'enfant, l'UNICEF soutient les efforts visant à : (a) atteindre les groupes marginalisés, en particulier les enfants et adolescents, qui subissent diverses formes de déplacement pour des périodes prolongées ; et (b) résoudre les problèmes que posent la restriction de circulation des populations et les conflits actifs s'étalant sur plusieurs domaines de programmation.

23. La programmation intègre des mesures visant à améliorer la protection sociale et la sensibilité au conflit, à promouvoir la consolidation de la paix et la résilience et à renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Conformément à son Plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, l'UNICEF applique à l'ensemble du programme une optique sexospécifique attentive à la violence basée sur le genre et à l'égalité des sexes dans les situations ordinaires comme dans les situations d'urgence. Le programme axe en priorité ses efforts sur l'appui aux mécanismes de suivi afin de garantir la collecte et l'utilisation systématique de données ventilées, en particulier concernant les enfants les plus vulnérables.

24. Les zones géographiques prioritaires varient selon les composantes du programme. Elles dépendent des données et des analyses identifiant des disparités dans les progrès des indicateurs du développement des enfants, ainsi que de la nécessité d'aider les enfants menacés à la suite d'un conflit, d'un déplacement et d'autres situations humanitaires, notamment au Rakhine, au Kachin et au Shan.

25. La mise en œuvre du programme de pays par l'UNICEF reposera sur six résultats interdépendants qui traduisent les priorités nationales et sont conformes à la Stratégie mondiale de l'UNICEF pour 2018-2021. Les résultats de chaque composante du programme sont présentés dans le Cadre de résultats et de ressources (annexe A).

Composante du programme 1. Santé et nutrition

26. Le programme contribue à améliorer la proportion d'enfants de moins de cinq ans et de femmes en âge de procréer, notamment les adolescentes, qui peuvent profiter d'interventions sur la santé, la vaccination, le VIH et la nutrition fondées sur des données probantes, et adopter notamment des comportements essentiels, en particulier au sein de populations vulnérables dans les États/régions les plus démunis, dans les zones de conflit et dans les secteurs périurbains.

27. Le programme s'attaque aux priorités inachevées des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5 et 6 et aux objectifs de développement durable 2.2, 3.2, 5, 3.3 et 3.8 qui y correspondent. La santé et la nutrition sont des priorités nationales de l'aide au développement, comme en témoignent les engagements du gouvernement en matière

d'accès universel aux soins de santé et sa participation au mouvement international « Renforcement de la nutrition ».

28. Trois thématiques générales sont visées en priorité : a) une approche fondée sur les systèmes de santé ; b) l'abandon d'une programmation fragmentée au profit de services intégrés ; c) le rapprochement des secteurs de l'aide humanitaire et du développement grâce à une coordination sectorielle globale menée par le gouvernement. Il s'agit : d'obtenir des résultats équitables en matière de santé et de nutrition ; de mettre fin aux décès maternels évitables ; de mettre fin aux décès et à la malnutrition évitables des nouveau-nés et des enfants ; de déployer des programmes de nutrition à grande échelle, notamment l'allaitement des nourrissons et des jeunes enfants, et le traitement de la malnutrition aiguë sévère ; d'atteindre les populations exclues de la vaccination, des soins néonataux essentiels et de la prise en charge intégrée des nouveau-nés et des enfants malades ; de prévenir de nouvelles infections à VIH (par la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, par exemple) ; et de traiter les enfants atteints par le VIH.

29. L'UNICEF parviendra à ce résultat au moyen de produits liés à la santé et à la nutrition tels que la planification et la budgétisation fondées sur des données probantes ; le renforcement des systèmes nationaux d'approvisionnement, de logistique et de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; l'amélioration des capacités des établissements de santé et des agents de santé en contact avec la population ; le renforcement des capacités d'intervention intégrée pour le VIH ; l'amélioration des capacités relative à la santé maternelle, néonatale et de l'enfant intégrée ; les pratiques locales de soins prodigués aux enfants ; et des engagements politiques multisectoriels accompagnés d'un soutien.

30. Sur le plan géographique, quatre États/régions seront principalement visés, en fonction d'un indice composite des privations en matière de santé et de nutriments, en plus des zones de conflits et de catastrophes.

31. Parmi les principaux partenaires figurent : le Ministère de la santé et des sports, en particulier la Direction de la santé publique et ses divisions ; la Direction des services médicaux ; les directions territoriales (régions, États, cantons) de la santé publique et des services médicaux ; et les organisations ethniques pour la santé. L'UNICEF encouragera également la collaboration sectorielle, à laquelle il participera, par l'intermédiaire du Ministère de la santé et des sports ainsi que des structures de coordination des partenaires du développement (Comité de coordination du secteur de la santé au Myanmar, groupes techniques et stratégiques, etc.).

Composante du programme 2. Eau, assainissement et hygiène

32. Dans la lignée du Plan national de stratégie et d'investissement EAH en milieu rural, cette composante contribue à assurer aux familles et aux institutions de sept États/régions un accès équitable à des services EAH sûrs, financièrement abordables et adaptés tout au long du cycle de vie. À ce titre, elle contribue à réduire la mortalité maternelle, néonatale et des moins de cinq ans, les maladies transmissibles, la malnutrition et les retards de croissance ; à améliorer le taux de fréquentation scolaire ; à créer un meilleur environnement d'apprentissage ; et à protéger les filles et les garçons de la violence en milieu scolaire. Elle soutient la réalisation de l'objectif 6, en ciblant en priorité le changement climatique, les conflits et l'inégalité entre les sexes.

33. L'UNICEF s'emploiera à atteindre ce résultat en appuyant cinq domaines de produits, qui visent : l'engagement et la capacité du gouvernement à déployer les services EAH à grande échelle ; les méthodes novatrices d'approvisionnement durable en eau, en particulier

dans les lieux difficiles d'accès ; l'élimination de la défécation à l'air libre et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ; la fourniture de services EAH dans les établissements de santé et d'enseignement ; et le renforcement de la capacité nationale à fournir des services EAH dans les situations d'urgence humanitaire.

34. L'UNICEF continue d'assurer la coordination et la direction du secteur EAH pour les activités de développement et d'aide humanitaire. Il œuvre en faveur du renforcement des capacités de l'État et des collectivités territoriales à assurer la coordination du secteur et à soutenir la réduction des risques de catastrophes.

35. Parmi ses principaux partenaires figurent : le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'irrigation ; le Ministère de la santé et des sports ; le Ministère de l'éducation ; le Ministère de la protection sociale, du secours et de la réinstallation ; le Ministère de l'hôtellerie et du tourisme ; et le Réseau des femmes rurales du Myanmar.

Composante du programme 3. Éducation

36. Le programme consacré à l'éducation contribue à ce que les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, acquièrent des connaissances théoriques et pratiques dans un environnement d'apprentissage inclusif, sûr et de qualité pour une bonne transition du cadre préscolaire et de l'école primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire.

37. L'UNICEF appuie les efforts déployés par le gouvernement pour réaliser l'objectif de développement durable 4 en matière d'éducation et pour mener à bien son Plan national stratégique pour l'éducation (2016-2021) afin d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

38. L'UNICEF s'emploiera à atteindre ce résultat en appuyant trois domaines de produits visant à renforcer les capacités des différents acteurs : a) le Ministère de l'éducation et ses partenaires, pour qu'ils permettent aux jeunes enfants de prendre un bon départ grâce à des établissements préscolaires et des écoles maternelles de qualité ; b) les parents, les enseignants, les communautés et les fonctionnaires ministériels pour qu'ils soutiennent une éducation inclusive et tenant compte de la problématique hommes-femmes pour maintenir à l'école les filles et les garçons, handicapés ou non, en les aidant à aller au terme de l'éducation primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire, afin de contribuer à l'inclusion et à la cohésion sociales ; et c) les institutions nationales et territoriales, pour offrir aux adolescents non scolarisés d'autres possibilités d'éducation équivalent à l'école primaire et au premier cycle du secondaire, et pour offrir des solutions de continuité de l'apprentissage aux enfants et aux adolescents dans les zones de conflit ou pendant les situations d'urgence.

39. L'UNICEF aidera le gouvernement à renforcer ses partenariats afin d'accroître la participation des différents prestataires de services éducatifs et autres organisations partenaires du sous-secteur de l'éducation de base. Parmi les partenaires pour le développement de l'éducation, il continuera d'assurer la coprésidence de la coordination sectorielle et la codirection de l'éducation en cas de coordination sectorielle d'urgence.

40. Parmi les principaux partenaires figurent : le Ministère de l'éducation ; la Commission nationale de politique éducative ; le Comité national chargé des programmes ; le Ministère de la protection sociale, du secours et de la réinstallation ; le Ministère de la santé et des sports ; le Ministère de la planification et des finances ; le Ministère des affaires ethniques ; et les directions territoriales de l'éducation ethnique.

Composante du programme 4. Protection de l'enfance

41. Le programme vise à garantir que la totalité des garçons et des filles, en particulier les plus marginalisés et notamment les enfants handicapés, soient couverts par un système de protection de l'enfance qui favorise la prévention et une réponse rapide à la violence, à l'exploitation et à la séparation des familles.

42. Le programme s'appuie sur le système de gestion des affaires d'assistance sociale que la Direction de la protection sociale est en train de mettre en place, en association avec les interventions correspondantes dans les secteurs de la justice, de l'éducation et de la santé. Il s'emploie à surveiller, signaler et prendre en charge efficacement les garçons et les filles vulnérables ou victimes de violences, de maltraitance, d'exploitation ou de négligence. Il cible le secteur de la justice et de la sécurité pour renforcer sa spécialisation en s'attelant au volume croissant d'affaires liées à la protection de l'enfance.

43. Le Myanmar est encore aux prises avec des conflits actifs. Huit parties sont répertoriées comme utilisant et recrutant des enfants dans le Rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Le dispositif de suivi et de signalement des violations graves des droits de l'enfant est en cours de renforcement, et toutes les entités visées ont été contactées en vue de faire disparaître de manière systématique l'utilisation et le recrutement d'enfants.

44. L'UNICEF parviendra à ce résultat au moyen de quatre domaines de produits qui doivent : a) renforcer la capacité du système de protection de l'enfance à prévenir, à recenser et à mener des interventions de qualité tenant compte des disparités entre les sexes en cas de violations de la protection de l'enfance, y compris dans les situations d'urgence ; b) améliorer la disponibilité de services de protection spécialisée de qualité pour les garçons et les filles ; c) demander des comptes à toutes les parties au conflit, faire cesser et éviter les violations graves à l'encontre des enfants et protéger les enfants contre les risques de mines terrestres et de restes explosifs de la guerre ; et d) durcir et mettre en œuvre une législation et des politiques nationales de protection de l'enfance conformes aux normes internationales et régionales.

45. Parmi ses principaux partenaires figurent : le Ministère de la protection sociale, du secours et de la réinstallation ; les forces de police du Myanmar ; le Greffe de la Cour suprême de l'Union ; le Bureau du ministre de la Justice de l'Union ; le Ministère de la défense ; des groupes armés non étatiques (qui sont considérés par les Nations Unies comme les auteurs de violations graves à l'encontre des enfants) ; le Ministère de l'hôtellerie et du tourisme ; et le secteur de l'hôtellerie et de l'hospitalité.

Composante du programme 5. Politique sociale et suivi des droits de l'enfant

46. Le programme de politique sociale et de suivi des droits de l'enfant vise à renforcer les dispositifs et les financements publics dans les secteurs contribuant à réduire la pauvreté et les privations des enfants et des adolescents. Il s'emploie à améliorer l'inclusion économique et sociale, en particulier pour les groupes les plus défavorisés et vulnérables, par exemple les enfants handicapés.

47. Le programme est en parfaite cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus précisément les objectifs de développement durable 1, 10 et 17. Ce résultat contribue de manière décisive à la localisation des objectifs, en particulier pour les indicateurs dont l'UNICEF a la charge.

48. L'UNICEF parviendra à ce résultat au moyen de trois domaines de produits qui doivent : a) renforcer la capacité du gouvernement à concevoir, gérer et exploiter des systèmes de suivi et d'évaluation des données afin d'améliorer la situation des filles et des garçons, en particulier ceux âgés de 0 à 5 ans et les adolescents, au Myanmar ; b) améliorer l'aptitude du gouvernement à fournir de manière systématique des programmes sociaux inclusifs et intégrés et une protection sociale, notamment en garantissant le droit de chaque enfant à être enregistré à la naissance ; et c) améliorer les données probantes, les capacités et les systèmes relatifs à une planification, une budgétisation et une mise en œuvre soucieuses d'équité.

49. Parmi les principaux partenaires figurent : le Ministère de la protection sociale, du secours et de la réinstallation ; le Ministère de la planification et des finances ; le Ministère des affaires ethniques ; l'Organisation centrale de la statistique ; et le Parlement.

Composante du programme 6. Efficacité du programme

50. La composante relative à l'efficacité du programme veille à ce que le programme de pays soit efficacement conçu, suivi, géré et soutenu pour répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats. Elle intègre un appui intersectoriel à la communication pour le développement ; la préparation et la réponse aux situations d'urgence ; la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique ; le plaidoyer, la communication et les partenariats ; la planification, le suivi et l'évaluation ; et l'approvisionnement, la logistique et tout autre appui opérationnel. Elle consolide également la présence de l'UNICEF dans le pays en renforçant l'efficacité des programmes dans les États/régions et en encourageant l'ouverture du dialogue avec les collectivités locales et les acteurs non étatiques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars US)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	15 932	51 865	67 797
EAH	7 076	25 937	33 013
Éducation	11 884	20 208	32 092
Protection de l'enfance	11 882	13 758	25 640
Politique sociale et suivi des droits de l'enfant	8 772	5 288	14 060
Efficacité du programme	21 159	13 747	34 906
Total	76 705	130 803	207 508

Coordination du programme et gestion des risques

51. Le Ministère de la planification et des finances, principal organe de coordination permettant d'orienter de manière stratégique la coopération du gouvernement avec les Nations Unies, est le principal interlocuteur en ce qui concerne le programme de pays. Les composantes et les résultats du programme sont pilotés par les autorités gouvernementales

et ministères compétents, en collaboration avec des organisations de la société civile et des groupes ethniques. La cohérence avec les programmes nationaux et les autres mécanismes d'aide au développement est assurée par les groupes de coordination sectorielle.

52. Les principales menaces à la mise en œuvre du programme de pays incluent : la situation politique complexe et le rythme des réformes ; les incertitudes liées au processus de paix ; l'accès aux zones de conflit ; les goulets d'étranglement institutionnels persistants dans la mise en œuvre des politiques ; et l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles surpassant les capacités existantes d'intervention et de résilience. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF mise en priorité sur le renforcement des capacités institutionnelles, renforce la communication et le plaidoyer fondé sur des données probantes, aide le gouvernement à prendre en compte les risques dans la programmation et procède à l'évaluation et au suivi régulier des risques de catastrophes et des risques climatiques. L'UNICEF surveillera les risques associés aux transferts de fonds et à la mise en œuvre des activités susceptibles de menacer l'exécution du programme grâce à la mise à jour régulière des outils de gestion des risques, à l'examen de la performance des normes et objectifs relatifs à la gestion administrative et à l'application du Cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces.

53. Le financement du programme de pays sera assuré par des donateurs bilatéraux, des partenariats multidonateurs d'envergure mondiale et nationale, des fondations internationales, le secteur privé et les comités nationaux pour l'UNICEF, en complément des ressources de base de l'UNICEF.

54. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

Suivi et évaluation

55. Le suivi et l'évaluation s'appuient sur le cadre de résultats et de ressources. Le plan de recherche, de suivi et d'évaluation d'impact, complété par un plan d'évaluation chiffré, définit les activités de recherche, de suivi et d'évaluation prioritaires. Parmi les principales évaluations externes planifiées qui étayent la planification et les décisions et servent de base à des activités de plaidoyer éclairées figurent : a) une évaluation formative de l'implication du secteur de la santé dans l'intégration des interventions de prise en charge et de développement de la petite enfance ; b) une évaluation des résultats des interventions et de la stratégie EAH en milieu rural ; c) une évaluation des pilotes du secteur éducatif ; d) une évaluation de la communication relative aux stratégies de développement luttant contre la violence envers les enfants et les attitudes à l'égard des enfants handicapés ; et e) une évaluation de l'impact du premier programme public de transferts monétaires pour la mère et l'enfant dans le Chin.

56. L'UNICEF réalise le suivi des résultats par le biais de plans de gestion annuels, de plans de travail de section, ainsi que d'examen internes et d'examen par les pairs avec l'aide des partenaires d'exécution afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures de contrôle et d'atténuation des risques.

57. Le renforcement des systèmes de données nationaux et territoriaux, en particulier dans le but de suivre la progression des indicateurs rattachés aux objectifs de développement durable, constitue un point décisif de la composante du programme relative à la politique sociale et au suivi des droits de l'enfant.

58. Dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement, l'UNICEF entreprendra un examen du programme de pays à mi-parcours et en fin de programme. Une politique de gestion flexible permettra de faciliter des réorientations stratégiques en temps réel, afin de s'adapter aux évolutions auxquelles le programme doit faire face dans les États/régions et à l'échelon national.

59. En ce qui concerne l'action humanitaire, l'UNICEF utilise les données de suivi régulières du programme fournies par le gouvernement et les partenaires, ainsi que des évaluations périodiques et des études localisées pour compléter le suivi des résultats humanitaires du bureau de pays et le rapport annuel sur l'action humanitaire pour les enfants.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la République de l'Union du Myanmar et l'UNICEF, 2018-2022

Convention relative aux droits de l'enfant (articles pertinents) — Résultat 1 : articles 6 et 24 ; résultat 2 : articles 6 et 24 ; résultat 3 : articles 28 et 29 ; résultat 4 : articles 9, 19, 25 et 40 ; résultat 5 : articles 4, 7, 23 et 26.

Priorités nationales (objectifs de développement durable pertinents, autres objectifs internationalement reconnus et/ou objectifs nationaux) : réconciliation nationale et paix intérieure ; secteurs prioritaires définis par les groupes de coordination sectorielle (santé ; nutrition ; éducation et enseignement technique et professionnel ; protection sociale et réduction des risques de catastrophes) ; plans nationaux (Plan national de santé 2017-2021 et autres plans stratégiques pour la santé, Plan national de stratégie et d'investissement EAH en milieu rural, Plan national stratégique pour l'éducation 2016-2021, Plan national stratégique de protection sociale, Politique nationale de protection de l'enfance et Plan de lutte contre la violence envers les enfants).

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : 1. Toute la population du Myanmar, en particulier les personnes touchées par la pauvreté, le chômage et la vulnérabilité, profite d'un accès amélioré durable aux services sociaux et de meilleures perspectives de développement humain afin de réaliser pleinement leur potentiel. 2. En 2022, le Myanmar est en mesure de se lancer dans des processus de développement durable grâce à une gestion avancée, équitable et transparente des ressources naturelles, de l'environnement, du changement climatique et des risques de catastrophes. 3. En 2022, toute la population du Myanmar bénéficie de plus de paix, de démocratie, de justice, de droits de l'homme et d'égalité.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : à indiquer lorsqu'ils seront disponibles.

Résultats associés aux groupes d'objectifs du projet de plan stratégique de l'UNICEF 2018–2021¹ : résultat 1 : groupe d'objectifs 1 (chaque enfant survit et s'épanouit) ; résultat 2 : groupe d'objectifs 4 (chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre) ; résultat 3 : groupe d'objectifs 2 (chaque enfant apprend) ; résultat 4 : groupe d'objectifs 3 (chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation) ; résultat 5 : groupe d'objectifs 5 (chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie).

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. En 2022, une proportion plus importante d'enfants de moins de cinq ans et de femmes en âge de	Pourcentage d'accouchements pratiqués dans un établissement de santé. DR (2016) : 37,1 %	Enquêtes Système d'information sanitaire (SIS) Enquête	1. Renforcement de la responsabilisation relativement à la planification et à la budgétisation fondées sur des données probantes en vue de	Principaux partenaires indiqués dans la partie descriptive.	15 932	51 865	67 797

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration de l'UNICEF lors de sa deuxième session ordinaire de 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
procréer peut profiter d'interventions sur la santé, la vaccination, le VIH et la nutrition fondées sur des données probantes, et adopter notamment des comportements essentiels, en particulier au sein de populations vulnérables dans les États/régions les plus démunis, dans les zones de conflit et dans les secteurs périurbains.	C : 50 %	démographique et de santé (EDS) du Myanmar Organisation centrale de la statistique	<p>déployer des interventions à forte incidence et de suivre les résultats et l'équité.</p> <p>2. Renforcement des systèmes nationaux afin d'harmoniser l'approvisionnement, la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>3. Les établissements de santé nationaux et territoriaux et les agents de santé en contact avec la population voient s'améliorer leur capacité à offrir aux populations vulnérables des vaccins et des services de santé maternelle, néonatale et de l'enfant de qualité.</p> <p>4. Renforcement de la capacité à intégrer des interventions contre le VIH chez les jeunes enfants et les populations d'adolescents clés dans les services essentiels.</p> <p>5. Les adultes responsables, les familles, les communautés et les institutions ont enrichi leurs connaissances théoriques et pratiques concernant les soins appropriés à prodiguer aux enfants, mais aussi en matière d'hygiène, d'alimentation, de diététique, d'éveil du jeune enfant ou encore de prévention des accidents et de la violence, et ils ont appris à demander des services de santé et de</p>	S'y ajoutent : le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les OMD et Gavi, l'Alliance du Vaccin. Groupes de coordination sectorielle pour la santé et la nutrition. Réseau des Nations Unies pour la nutrition et la sécurité alimentaire.			
	Pourcentage de nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance (à domicile ou à la maternité) DR (2016) : 36,4 % C : 60 %	Enquêtes SIS EDS du Myanmar					
	Pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein. DR (2016) : 51,2 % C : 80 %	Enquêtes SIS EDS du Myanmar Organisation centrale de la statistique					
	Pourcentage d'enfants de moins d'un an vaccinés contre le DTC au niveau national. DR : rural : 57,8 % ; urbain : 75,2 %. C : rural : 90 % ; urbain : 90 % ; garçons : 63,5 % ; filles : 60,7 %.	Enquêtes SIS EDS du Myanmar Organisation centrale de la statistique					
	Part des ressources budgétaires nécessaires aux vaccins et au matériel de vaccination couvertes par le gouvernement. DR (2016-2017) : 13,6 % C : 37 %	Enquêtes SIS EDS du Myanmar Organisation centrale de la statistique					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			<p>nutrition de qualité.</p> <p>6. Amélioration de la capacité à légiférer, à planifier et à établir le budget de manière efficace en vue de déployer à grande échelle des interventions nutritionnelles fondées sur des données probantes et équitables.</p> <p>7. Amélioration de l'engagement politique multisectoriel et des approches pour des interventions nutritionnelles équitables.</p> <p>8. Renforcement de la capacité à offrir des services nutritionnels.</p>				
2. En 2022, les familles et les établissements de sept États et régions durement touchés du Myanmar profitent de services EAH sûrs, financièrement abordables, modulables, adéquats et équitables tout au long du cycle de vie, en particulier les enfants et les femmes les plus vulnérables.	Part de la population utilisant des services d'eau potable de base. DR : 62,8 % ² C : 75 %	Enquêtes auprès des ménages	1. Renforcement de l'engagement politique et des capacités à déployer à grande échelle des services EAH gérés en toute sécurité. 2. Renforcement de la capacité à offrir des services d'approvisionnement en eau potable équitables, sûrs, sexospécifiques et adaptés au changement climatique aux populations vulnérables des régions ciblées. 3. Les communautés vulnérables des régions ciblées mettent fin	Principaux partenaires indiqués dans la partie descriptive. S'y ajoutent : les partenaires du groupe sectoriel EAH.	7 076	25 937	33 013
	Part de la population ayant accès à des installations sanitaires de base. DR : 67 % C : 73 %	Enquêtes auprès des ménages					
	Part de la population pouvant se laver les mains à l'eau et au savon à domicile. DR : 40 % C : 60 %	Enquêtes auprès des ménages					

² D'après le recensement de 2014, qui se fonde sur la définition des « sources d'eau potable améliorées ».

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Proportion d'écoles équipées de services EAH de base DR : non disponible C : 50 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS) ; rapports du Ministère de l'éducation et enquête nationale.	à la défécation à l'air libre et les ménages sont en mesure d'entretenir des installations sanitaires adéquates et d'appliquer des pratiques d'hygiène. 4. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de construction, d'opération, de maintenance et de suivi des services EAH dans les établissements scolaires et de santé. 5. Renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence et de services assurant aux filles, aux garçons et aux femmes un accès à des installations EAH sûres et fiables dans les situations humanitaires.				
3. En 2022, les enfants, en particulier les plus défavorisés, acquièrent des connaissances théoriques et pratiques dans un environnement d'apprentissage inclusif, sûr et de qualité pour une bonne transition du cadre préscolaire et de l'école primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire.	Pourcentage d'enfants en maternelle ayant une expérience préscolaire DR (2009) : total 39,8 % ; garçons : 38,5 % ; filles : 41,1 % C : total 66 % ; garçons : 65 % ; filles : 67 %	EMIS ; rapports de terrain de l'UNICEF ; rapports des partenaires d'exécution	1. Renforcement de la capacité à permettre aux enfants âgés de 3 à 5 ans de prendre un bon départ grâce à une éducation préscolaire et maternelle de qualité. 2. Renforcement de la capacité à soutenir activement une éducation inclusive de qualité pour maintenir les enfants à l'école, en les aidant à aller au terme de l'éducation primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire dans un environnement	Principaux partenaires indiqués dans la partie descriptive. S'y ajoutent : les groupes de coordination sectorielle pour l'éducation et l'enseignement technique et professionnel.	11 884	20 208	32 092
	Taux d'achèvement du cycle primaire (données ventilées) : DR (2015) : total 66,84 % ; garçons : 64,2 % ; filles : 69,63 % C : total 75 % ; garçons : 70 % ; filles : 80 %	EMIS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (données ventilées) DR (2016) : total 70,92 % ; garçons : 65,13 % ; filles : 76,61 % C : total 77 % ; garçons : 71 % ; filles : 82 %	EMIS	inclusif et de qualité. 3. Renforcement de la capacité à offrir aux enfants non scolarisés âgés de 10 à 18 ans d'autres possibilités d'éducation équivalent à l'école primaire et au premier cycle du secondaire, ainsi que des solutions de continuité de l'apprentissage pour les enfants en situation d'urgence.				
4. En 2022, la totalité des garçons et des filles du Myanmar sont couverts par un système de protection de l'enfance qui favorise la prévention, des interventions rapides et le rétablissement des enfants victimes de la violence, de l'exploitation et de la séparation des familles.	Proportion de garçons et de filles couverts par des systèmes de protection de l'enfance selon les critères convenus DR (2016) : total 16 % ; garçons : 17 % ; filles : 16 % C : total 50 % ; garçons : 50 % ; filles : 50 %	Base de données sur la protection de l'enfance de la Direction de la protection sociale (DPS) ; données du recensement.	1. Renforcement de la capacité des services sociaux nationaux et territoriaux et des secteurs de la justice et de la sécurité à prévenir, à recenser et à mener des interventions adaptées et de qualité en cas de violations de la protection de l'enfance, notamment avant, pendant et après les situations d'urgence. 2. Renforcement de la capacité à développer la couverture et la qualité des services spécialisés de protection de l'enfance. 3. Renforcement de la capacité à suivre les violations graves à l'encontre des enfants et les risques liés aux mines terrestres/restes explosifs de la guerre, ainsi qu'à plaider pour la prévention et la responsabilisation des parties au conflit. 4. Amélioration des données probantes et de la capacité à durcir le cadre juridique et	Principaux partenaires indiqués dans la partie descriptive. S'y ajoutent : le sous-secteur de la protection de l'enfance ; le groupe de coordination sectorielle pour la protection sociale et la réduction des risques de catastrophes	11 882	13 758	25 640
	Proportion de garçons et de filles ayant accès aux services de protection de l'enfance DR (2016) : total 0,04 % ; garçons : 0,04 % ; filles : 0,04 % C : total 2 % ; garçons : 2 % ; filles : 2 %	Système d'information de gestion de la DPS sur les cas de prise en charge et autres bases de données sur les soins ; base de données sur la protection de l'enfance ; base de données sur les enfants et les conflits armés ; base de données sur les survivants de la traite des personnes.					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			politique pour protéger et élargir les droits de l'enfant conformément aux normes internationales et régionales.				
5. Amélioration des politiques, des budgets et des dispositifs en faveur de tous les enfants, en particulier les plus exclus, grâce à l'amélioration des connaissances et des données ventilées.	Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale DR (2016) : 0 C : 500 000	Registres administratifs des services d'exécution compétents	1. Renforcement de la capacité à concevoir, gérer et exploiter des systèmes de suivi et d'évaluation des données consacrés à la situation des enfants au Myanmar. 2. Amélioration des capacités et des systèmes pour mettre en œuvre des programmes sociaux inclusifs et intégrés et une protection sociale. 3. Amélioration des données, des capacités et des systèmes pour une planification, une budgétisation et une mise en œuvre équitables.	Principaux partenaires indiqués dans la partie descriptive.	8 772	5 288	14 060
	Dépenses publiques du secteur des services sociaux (% du PIB) DR (2016) : 3 % C : au moins 5 %	Lois sur les budgets publics Rapports des consultations au titre de l'article IV du Fonds monétaire international					
	Données ventilées des enquêtes nationales sur les ménages relatives aux cibles de développement durable concernant les enfants qui ont été collectées au cours des cinq années précédentes DR (2017) : 8 C : au moins 8	Rapports d'enquête accessibles au public					
6. Le programme de pays est efficacement conçu, suivi, géré, évalué et soutenu pour répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats.	Plan annuel de gestion publié chaque année à la fin février DR (01/01/2018) : 0 C : 5 (1 par an de 2018 à 2022)	Rapports de gestion			21 159	13 747	34 906
	Utilisation efficace et efficiente des fonds gérés chaque année DR (2016) : utilisation à la fin de l'année de 98 %	Rapports de gestion					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
	C : utilisation à la fin de l'année supérieure à 98 %						
	Notes d'audit satisfaisantes pendant la durée du programme de pays DR : s.o. C : tous les audits seront satisfaisants de 2018 à 2022.	Rapports d'audit					
Total des ressources					76 705	130 803	207 508

—